



Droit de retrait / Soutien aux collègues du collège Jules Ferry de Marseille.

Ce jeudi 11 février, le personnel du collège Jules Ferry dans le 15^e arrondissement a fait usage de son droit de retrait pour se protéger des violences dont ils et elles sont les victimes dans leur établissement.

Leur démarche de protection fait notamment suite à une grave agression physique et verbale dont a été victime l'un des enseignants de l'équipe dans l'établissement ce mercredi 10 février. Mais il s'agit ici d'un évènement qui est loin d'être isolé. Des voitures sont « caillassées », des membres de l'équipe sont pris à partie et des affrontements violents ont lieu entre groupes de jeunes du quartier, scolarisés ou non dans l'établissement.

Surtout, très récemment, personnes se sont introduites dans l'établissement pour fuir la police, traversant par la même occasion un cours d'EPS sans que l'alerte intrusion ne puisse être déclenchée. Cet évènement récent souligne à nouveau à quel point les dispositifs permettant la sécurisation de l'établissement contre les intrusions récurrentes, sont insuffisants.

Cela favorise un climat anxigène qui est vécu quotidiennement par les personnels mais aussi par les élèves qui viennent la boule au ventre sur leur lieu de travail et d'étude. Cela vient s'ajouter à des dysfonctionnements importants au sein de l'établissement.

Après le droit de retrait et l'action des collègues de Saint-Jérôme-Les-Lilas pour lequel le Recteur de l'académie s'était finalement déplacé après une semaine de mobilisation, le DASEN a reconnu la légitimité de la mobilisation des personnels du collège Jules Ferry en reconnaissant leur droit de retrait. Il faut désormais que les revendications des personnels soient prises au sérieux et que les déclarations de soutien s'accompagnent de mesures concrètes.

Dans son courrier aux agents, le DASEN a pris des engagements censés s'appliquer dans un délai de 15 jours à 3 mois :

- pose d'une herse
- rehaussement de clôture
- pose d'une alarme PPMS et mise en place des microphones nécessaires
- sécurisation de l'entrée du portillon et de la porte d'entrée du bâtiment principal

- contact avec le référent police pour sécuriser les abords du collège
- actions de formation pour les personnels (gestion de crise, des conflits et climat scolaire)
- banalisation d'une demi-journée afin de poursuivre le travail sur le règlement intérieur, l'échelle des sanctions et les mesures de responsabilisation.

Au-delà de ces engagements, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates à titre conservatoire pour garantir la sécurité physique et morale de l'ensemble des agents et des élèves et ainsi permettre une réouverture de l'établissement dans de bonnes conditions.

En l'attente, les personnels du collège Jules Ferry ont exercé à nouveau leur droit de retrait ce vendredi 12 février.

Comme le soulignait déjà le communiqué intersyndical au sujet de la situation de l'école de Saint-Jérôme-les-Lilas, les déplacements et les bonnes intentions ne suffiront pas. L'équipe attend la mise en œuvre d'un dispositif humain sécurisant dans l'immédiat les accès à l'établissement, un calendrier précis de travaux sur l'école permettant d'empêcher les intrusions, des moyens humains en vie scolaire et en enseignant.es pour rétablir un climat serein et positif au sein de l'établissement.

Les organisations signataires se déclarent entièrement solidaires des agent.es dans leur exigence de voir réaliser ces conditions pour reprendre le travail.

Évidemment au-delà des mesures de sécurisation, c'est la réalité sociale du quartier qu'il faut transformer. Ce climat d'insécurité prospère sur un contexte de paupérisation et d'exclusion des populations. L'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans des politiques menées en faveur du retour à l'emploi et du développement des services publics afin de lutter contre l'exclusion sociale d'une partie croissante de la population se pose toujours avec autant d'acuité dans les quartiers populaires de Marseille.

Marseille, le 12 février 2021

CGT Educ'action 13, SNES Aix-Marseille, SUD éducation 13